

# BON DE COMMANDE – PARTENARIAT 2024

Hébergements - Restaurants  
Commerces - Artisanat  
Activités sportives et de loisirs  
Équipements de loisirs



Baie de Somme  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

APRES CETTE DATE, NOUS NE POUVONS  
GARANTIR L'INSERTION DE VOTRE OFFRE  
DANS L'UN DES 6 FEUILLETS THEMATIQUES  
«PAUSE EN BAIE»

au  
plus tard le  
**15/12**  
**2023**

## Pourquoi devenir partenaire ?

- REJOINDRE UN RESEAU DYNAMIQUE
- BENEFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL
- OPTIMISER VOTRE VISIBILITE
- DEVELOPPER VOTRE ACTIVITE

## Comment devenir partenaire ?

- 1 - Répondre aux conditions de partenariat (cf conditions Guide du partenaire, page 11)
- 2 - Indiquer ici le nombre de formules souhaitées

Formule «partenaire» : 120 € TTC (valable pour une seule offre)

Offre supplémentaire : 120 TTC € x..... offre(s)

Montant total = .....€ TTC

### 3 - Retourner les documents complétés :

- le bon de commande / questionnaire (verso)

### Pour les nouveaux partenaires uniquement :

- le justificatif qui atteste de votre activité (cf Guide du partenaire page 11)
- les photos HD de votre offre (1800 x 1200 pixels minimum, maximum : 10 photos)



A Denise

Office de Tourisme de la Baie de Somme  
Entrepôt des Sels  
Quai Lejoille - 80230 Saint-Valery-sur-Somme

Contact direct : 03 22 60 11 26  
denise.paescosme@ca-baiedesomme.fr

ou à l'accueil de nos autres  
Bureaux d'Information Touristique permanents  
(Abbeville / Cayeux-sur-Mer / Saint-Valery-sur-Somme)

Nom de la structure :

Nom :

Prénom :

- J'ai lu et j'accepte les conditions générales de partenariat
- J'autorise, sans réserve, l'office de tourisme à disposer gracieusement des visuels fournis pour alimenter mon offre sur la base de données régionales pendant une durée de 10 ans

Date, signature et cachet :

### Conditions générales de partenariat :

L'Office de Tourisme se réserve le droit de refuser toute annonce qui, par son contenu, sa nature ou sa présentation, serait contraire à ses intérêts moraux ou commerciaux.

Le partenaire dégage l'Office de Tourisme de toute responsabilité sur le contenu des informations communiquées.

L'Office de Tourisme se réserve le droit de refuser une demande de partenariat en cas de non paiement de un ou plusieurs partenariat(s) antérieur(s) et de refuser un partenariat en cas de dossier incomplet (bon de commande non signé, questionnaire non complété, absence de justificatif).

Une action en dommages-intérêts ne saurait être intentée contre l'Office de Tourisme à la suite de la non parution d'une annonce ou de parution avec erreur.

Les guides nature en cours de démarche pour l'obtention d'un agrément Qualinat peuvent exceptionnellement souscrire à un partenariat auprès de l'Office de Tourisme. Cette possibilité n'est valable qu'à une reprise.

L'Office de tourisme vous fera parvenir une facture dès avril 2024.

# QUESTIONNAIRE

1 questionnaire par adresse

## COORDONNEES

Nom de la structure :  
Nom de la société (si différente) :  
Classement :  
Nom et prénom :  
Adresse :  
Code postal :  
Commune :  
Adresse du propriétaire si différente :  
Pour les locations  
Tél. (2 numéros maxi) :  
E-mail :  
Web (1 adresse) :  
Nom d'utilisateur de votre profil Facebook :  
(pour ajout au groupe privé dédié aux pros)  
Contact spécifique pour traitement administratif et facturation  
(Nom, prénom, e-mail) :

## DESRIPTIF

30 mots maximum  
Si descriptif identique à celui de 2023,  
noter ici : « idem 2023 »

	Hôtels	Chambres d'hôtes	Locations	Campings	Restaurants	Activités Equipements
Capacité	Nombre de chambres :	Nombre de chambres :	Nombre de personnes :	Nombre de locatifs : Nombre d'emplacements :	Nombre de couverts :	
Tarifs	Tarif base 2 pers. à partir de : Petit déjeuner :	Tarif base 2 pers. petit déjeuner inclus à partir de :	Semaine mini/maxi : Week-end mini/maxi :	Emplacement à partir de : Location semaine mini/maxi :	Menu mini/maxi : Menu enfant :	

## OUVERTURE

Hebdomadaire :  
Annuelle :

## PICTO : 10 MAXIMUM CHOISIS DANS CETTE LISTE

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Accès PMR       | <input type="checkbox"/> Vidange camping-car      | <input type="checkbox"/> Gault & Millau       |
| <input type="checkbox"/> Parking privé   | <input type="checkbox"/> Table d'hôte             | <input type="checkbox"/> Maître restaurateur  |
| <input type="checkbox"/> Animaux         | <input type="checkbox"/> Lave-linge               | <input type="checkbox"/> Qualinat             |
| <input type="checkbox"/> Terrasse        | <input type="checkbox"/> Traiteur                 | <input type="checkbox"/> Michelin             |
| <input type="checkbox"/> Point de vue    | <input type="checkbox"/> Plateau de fruits de mer | <input type="checkbox"/> Le routard           |
| <input type="checkbox"/> Groupe          | <input type="checkbox"/> Agneau d'Estran          | <input type="checkbox"/> Bistrot de pays      |
| <input type="checkbox"/> Equipement bébé | <input type="checkbox"/> Plat/menu végétarien     | <input type="checkbox"/> Petit futé           |
| <input type="checkbox"/> Cheminée        | <input type="checkbox"/> Restaurant               | <input type="checkbox"/> Clévacances          |
| <input type="checkbox"/> Piscine         | <input type="checkbox"/> ANCV (chèques vacances)  | <input type="checkbox"/> Clé Verte            |
| <input type="checkbox"/> Wifi            | <input type="checkbox"/> Tickets Resto            | <input type="checkbox"/> Gîte de France       |
| <input type="checkbox"/> Climatisation   |   | <input type="checkbox"/> Qualité Tourisme     |
| <input type="checkbox"/> Tennis          |   | <input type="checkbox"/> Tourisme et Handicap |
| <input type="checkbox"/> Epicerie        |   | <input type="checkbox"/> Logis de France      |